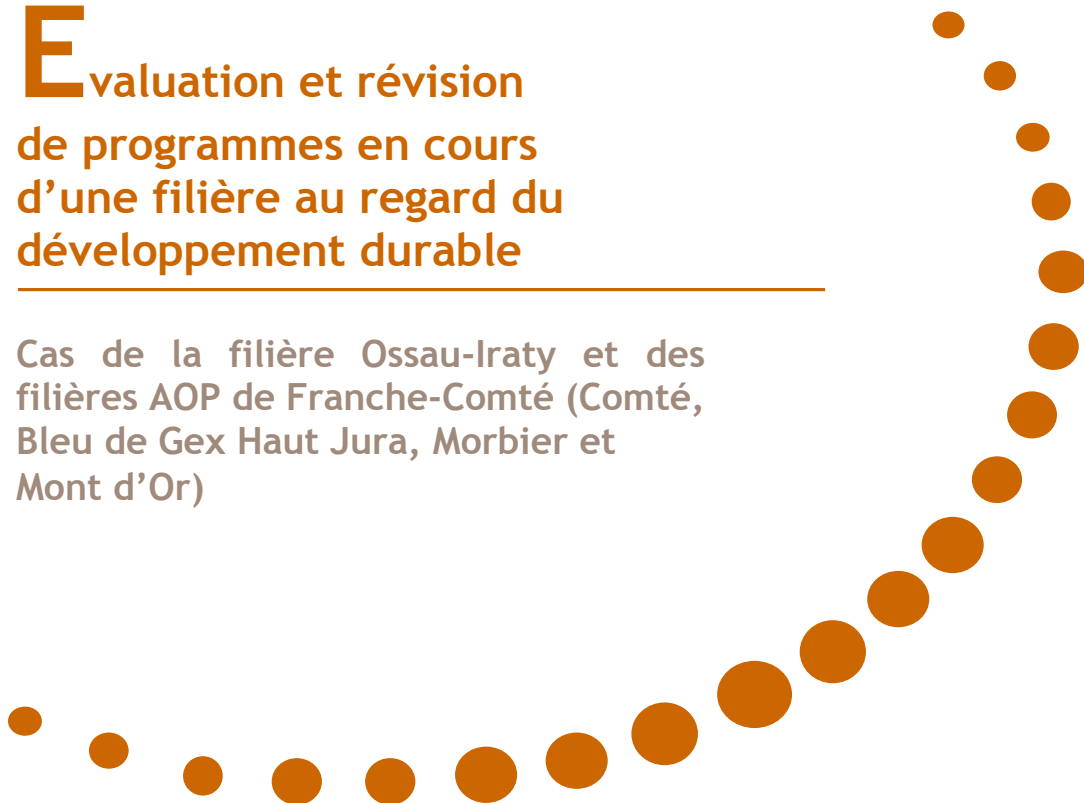




Evaluation et révision de programmes en cours d'une filière au regard du développement durable

Cas de la filière Ossau-Iraty et des
filières AOP de Franche-Comté (Comté,
Bleu de Gex Haut Jura, Morbier et
Mont d'Or)



La complémentarité plaine-montagne, une action pour réduire les achats d'aliments hors zone de l'AOP Ossau-Iraty

L'Ossau-Iraty est un fromage traditionnel au lait de brebis du Pays Basque et du Béarn, de type pâte pressée non cuite ».

Il est reconnu en AOC depuis 1980.

L'appellation regroupe une diversité de produits : produits fermiers et laitiers, transformation à la ferme et en estive, type basque et type béarnais d'estive.



La filière Ossau-Iraty : AOP depuis 1996, **3490 tonnes** (2013)



Producteurs de lait

- 1 395 producteurs

39,88 millions de litres de lait

Producteurs fermiers

- 131 producteurs
- 100% lait cru

2 millions de litres de lait

Transformateurs

- 6 entreprises privées
- 6 coopératives
- 3% de lait cru

Affineurs

- 3 affineurs privés
- 3 associations et coopératives

Éléments du cahier des charges :

Production : Pâturage minimum de 240 jours. Les aliments hors zone d'appellation sont limités à 280 kg de Matière Sèche (MS) par brebis et par an. La ration journalière hivernale comporte au moins 600 g de MS de fourrage de la zone / brebis. Les quantités de concentrés sont limitées (150 kg MS / brebis / an).

A partir de février 2018, pendant la période de traite, l'ensilage sera interdit et l'enrubannage sera réglementé.

Transformation : Il a la forme d'une petite meule à talon convexe. Il existe deux tailles différentes avec un poids variant de 4 à 5 kg pour les grands, et de 2 à 3 kg pour les petits.

Affinage : Le fromage est affiné au minimum 3 mois en cave fraîche (12°C).

La Complémentarité Plaine-Montagne (CPM) : un enjeu historique pour la filière

Contexte d'évolution du cahier des charges

Au début des années 2000, les producteurs et l'ODG Ossau-Iraty se sont fortement mobilisés autour du projet de renforcement du cahier des charges de production du lait et du fromage sous appellation. Un nouveau décret est paru en mars 2007, prévoyant une mise en application progressive des différentes mesures. **Ces nouvelles mesures visent à améliorer la qualité du produit** (obligation de pâturage, suppression des fourrages fermentés, liste positive d'aliments, interdiction des OGM), **et à renforcer le lien au terroir, avec une limitation d'achat d'aliments (fourrages et concentrés) non issus de la zone.**

Contraintes du milieu agricole

Compte-tenu de la forte concentration en élevages, les chargements en bétail sont élevés et les niveaux d'autonomie alimentaire des troupeaux relativement faibles.

Le questionnement autour de l'autonomie fourragère

La question de l'autonomie alimentaire de la zone AOP et d'un approvisionnement local est devenue aujourd'hui un enjeu majeur pour les producteurs et la filière. Le principe de la complémentarité plaine- montagne a émergé en 2004-2005, pour devenir plus formel en 2006 lorsque l'ODG Ossau-Iraty a mis en place un comité de pilotage partenarial. Ce comité regroupe les organisations professionnelles, associatives et économiques de la filière locale.

L'entrée dans le projet CasDar Filières fromagères et développement durable

Au terme de 5 années de conduite de la CPM, l'ODG Ossau-Iraty souhaitait faire le bilan de cette action, et surtout la dynamiser (cf. schéma p4). **Au-delà de la gouvernance, les promoteurs ont été confrontés à la faisabilité économique, aux aspects juridiques, aux comportements sociaux.** C'est parce que l'action touche à toutes ces dimensions, qu'elle s'apparente à une démarche de développement durable. L'ODG Ossau-Iraty a donc fait le choix de s'inscrire dans le programme CASDAR.



Guide de mise en œuvre

Lors de cette démarche de nombreux acteurs ont été mobilisés à trois occasions :

- La prise de décision,
- L'analyse,
- La mise en place des actions.

« Analyse » et « action » se sont le plus souvent déroulées de manière simultanée. Le travail s'est donc déroulé **en trois étapes** :

		MÉTHODE	PERSONNES SOLLICITÉES
<i>Novembre année n</i>	Étape 1	Analyse théorique du fonctionnement de la CPM depuis 5 ans Validation d'un programme de travail pour l'année : dynamisation de l'action et analyse de l'expérience	<ul style="list-style-type: none">• ODG• Accompagnateur (animateur du GIS iD64)
<i>Mai – Fin septembre</i>	Étape 2	Analyse et animation de la démarche CPM <ul style="list-style-type: none">• Enquêtes de terrain• Mise en place d'animations autour du fourrage• Mise à jour du catalogue	Groupe de suivi : <ul style="list-style-type: none">• ODG• Accompagnateur• Stagiaire Mobilisation de différents acteurs
<i>Octobre – Novembre année n+1</i>	Étape 3	Restitution du travail et perspectives Restitution lors de l'assemblée générale	<ul style="list-style-type: none">• Mobilisation des acteurs de l'ODG• Mobilisation des syndicats agricoles (FDSEA et Confédération Paysanne)

Le contexte de la filière

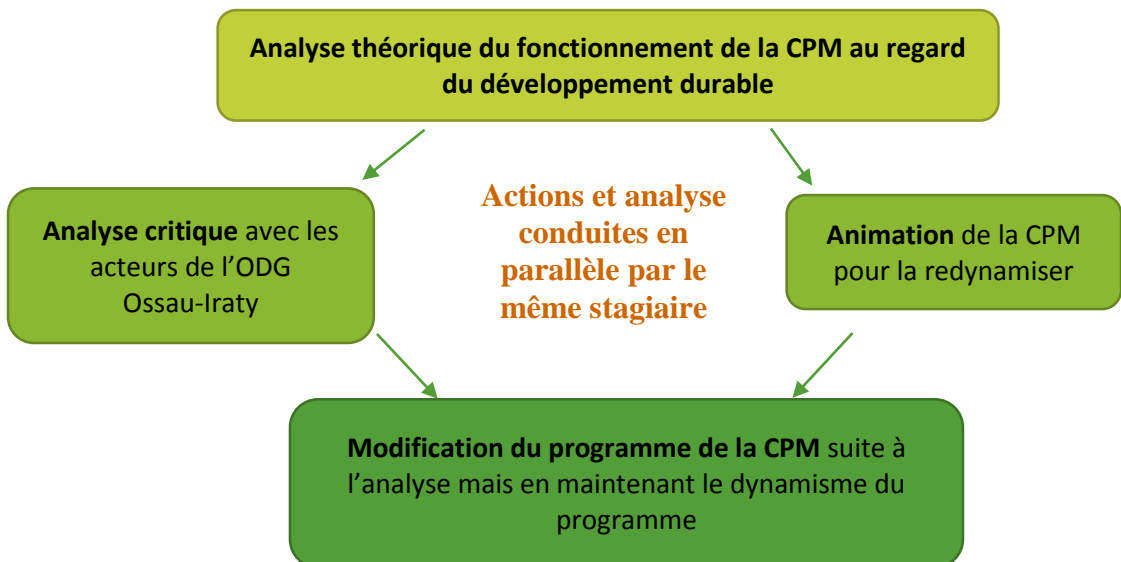
Sous l'impulsion du Syndicat AOP Ossau-Iraty, un groupe de travail s'est constitué début 2006 ce qui a constitué le comité de pilotage. Le syndicat de défense de l'AOP a souhaité que soit représenté l'ensemble des structures de développement agricole intéressées par la question de la complémentarité plaine-montagne. Ce comité se compose donc du syndicat AOP, des centres de gestion, de groupements de producteurs, du CIVAM, de la Chambre d'Agriculture, des syndicats agricoles et des laiteries entre autres. Son activité s'est concrétisée par :

- **La publication d'un référentiel technico-économique** des élevages engagés dans la filière en 2009¹,
- **La mise en place d'une bourse d'échange de foin en 2010** qui a nécessité de nombreuses études dont un travail juridique pour renforcer les connaissances en matière de vente de fourrage et de céréales.

Ce comité de pilotage a travaillé en partenariat avec le Gis iD64, qui a conduit à l'implication de l'Université de Pau et de l'INRA. Le Gis iD64 a accompagné le comité de pilotage dans la définition de la problématique à traiter et dans la méthodologie à suivre.

La démarche d'auto-évaluation et d'amélioration de la CPM

Dans cette démarche autour de la filière Ossau-Iraty, il a donc été souhaité de travailler à deux niveaux simultanément afin qu'une animation de terrain et un questionnement du fonctionnement de la CPM puisse avoir lieu. Il est donc possible de schématiser la démarche de la façon suivante :



¹ Référentiel technico-économique disponible via le lien <http://www.gis-id64.fr/download/articles/3-resultats/5-territoire-et-filiere/5.5/GIS.5.5.2.pdf>

Étape 1 : Évaluation a posteriori du programme CPM

La CPM : Un champ d'expérimentation des coopérations territoriales

Le syndicat de défense de l'Ossau-Iraty a souhaité mener de front deux actions :

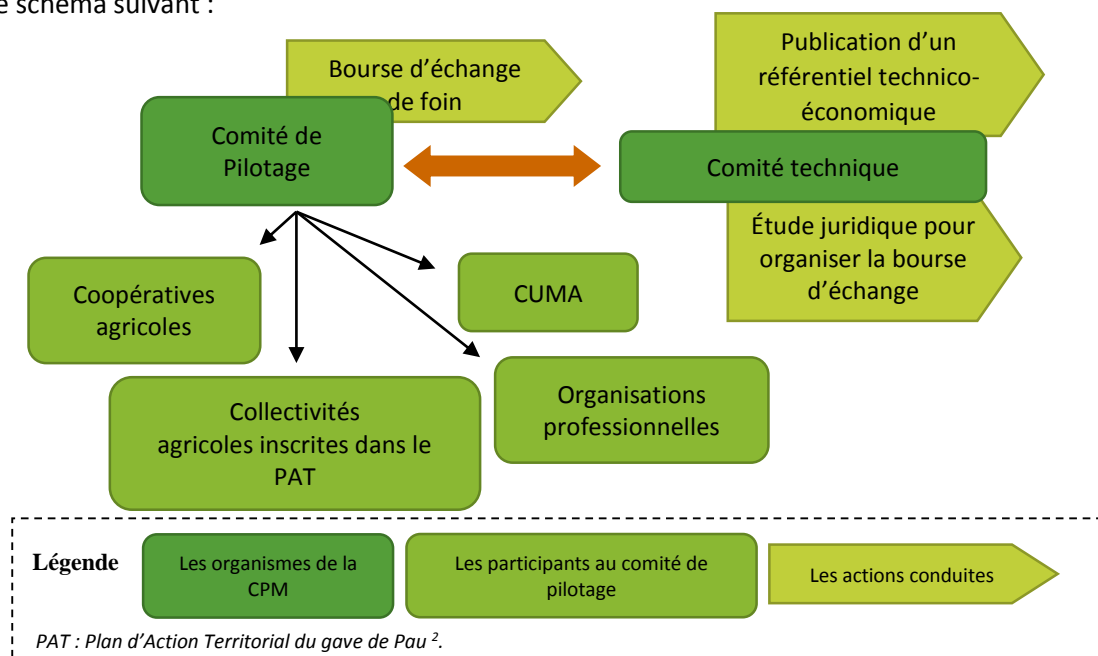
- la gestion de la bourse,
- une évaluation de la CPM.

Le syndicat a donc recruté une personne susceptible d'animer l'action et de participer à son évaluation. Le GIS iD64 a été associé à cette démarche, sous la forme **d'une participation à l'encadrement méthodologique** de celle-ci. Ce travail a été mené sous la direction des 2 responsables professionnels du syndicat en charge de la CPM (c'est à dire les responsables du comité de pilotage) et de l'animatrice du syndicat.

La première étape du processus consiste en une évaluation après 5 ans de fonctionnement du collectif CPM et d'une action phare, la bourse d'aliments. La complémentarité plaine - montagne rassemble à la fois un comité de pilotage mais aussi une cellule technique :

- **Le comité de pilotage est un instrument d'animation politique** du projet par l'ODG Ossau-Iraty,
- **Le comité technique** relève d'une animation du Gis iD64.

Il est donc possible d'après les informations précédentes de caractériser les jeux d'acteurs selon le schéma suivant :



² <http://www.pat-gavedepau.fr/> . Ce PAT a pour objectifs d'une part de préserver la qualité de l'eau au niveau des champs captant permettant l'alimentation en eau potable et d'autre part d'initier l'amélioration de la qualité de la nappe alluviale

La CPM est, avec son comité de pilotage, une expérience de gouvernance territoriale

Au cours de la phase de réflexion sur l'évolution du cahier des charges de l'appellation, **les opérateurs ont pris conscience collectivement** de la faiblesse de l'autonomie des exploitations, et donc de la fragilité des exploitations. L'autonomie alimentaire était dès les années 2005 perçue comme un enjeu majeur.

Cet état d'urgence permet d'expliquer pourquoi les responsables des organisations professionnelles et économiques ont rejoint le comité de pilotage créé par l'ODG Ossau-Iraty, et ont interagi avec.

En parallèle, le comité technique regroupait les organisations professionnelles, les centres de gestion, mais aussi les instituts : Institut de l'élevage, INRA, université de Pau. **La diversité de ce comité technique explique aussi que les dimensions sociale et humaine (solidarités territoriales)**, géographique (flux) et environnementale aient été prises en compte dès le début du projet.

La mise en place d'une réflexion autour de la CPM a conduit de nombreux acteurs à **modifier leurs pratiques agricoles**. Cependant, ces changements ne relèvent pas tant de décisions collectives que de la prise de conscience par chacun des besoins de la filière, et des intérêts que chacun pouvait y trouver en y répondant.

Même si le terme n'est pas utilisé, **la CPM est bien une action qui relève du développement durable d'un territoire**, en proposant une certaine forme de gouvernance reconnue par les acteurs de ce territoire.

Les travaux antérieurs comme la publication d'un référentiel technico économique construit au sein du comité de pilotage et avec l'intervention d'autres acteurs montrent là encore le poids territorial de cette CPM. Ce sujet commun est donc fédérateur pour de nombreux acteurs qui n'ont pas nécessairement l'habitude de travailler ensemble.

Il est très intéressant de se référer à ce document disponible sur le lien suivant : <http://www.gis-id64.fr/download/articles/3-resultats/5-territoire-et-filiere/5.5/GIS.5.5.2.pdf>.



Étape 2 :

Croisement d'une analyse et d'une animation du programme de la CPM

Objectifs :

Dans un second temps, il a été décidé d'approfondir cette analyse en conduisant parallèlement une animation du programme CPM.

Moyens

La démarche d'évaluation a été conduite avec un étudiant ingénieur en fin d'études, co-encadré par des responsables professionnels de l'action, au sein de l'ODG Ossau-Iraty, avec un appui méthodologique de l'animateur du GIS iD64.

Les étapes de la démarche d'analyse :

- Cette démarche d'analyse a permis d'organiser à la fois **des entretiens avec des responsables de la CPM** et **de conduire des animations** et donc de faire vivre ce programme au travers d'actions concrètes menées aussi par ce stagiaire,
- Pour la démarche d'évaluation de la CPM, une phase préparatoire a conduit à des **recherches bibliographiques et à la construction d'un formulaire d'enquête,**
- **Des entretiens ont été réalisés auprès des participants à la bourse d'échange de foin.** D'autres acteurs, en particulier du territoire, ont été choisis afin de conduire des entretiens approfondis sur l'action et ce qu'ils en retirent. **Ces entretiens approfondis** ont été conduits en juin avec des acteurs économiques de la filière, liés à la commercialisation du foin et avec des acteurs territoriaux. (Cette étape n'a été réalisée que partiellement par le stagiaire).

Les étapes de l'animation de la CPM :

En parallèle des phases d'analyse, **des actions concrètes ont été directement conduites sur le territoire.** Ces dernières avaient pour objectifs de redynamiser la bourse d'échanges de foin et de **recréer des dynamiques de réflexion et d'actions autour de l'autonomie fourragère** des exploitations et de la qualité du foin.

Ces actions ont consisté en :

- **Prise de contact par téléphone** avec les anciens inscrits à la bourse d'échanges afin de connaître leurs motivations pour participer à nouveau à cette démarche,
- **Campagne d'information** au travers de la presse agricole locale et dans le bulletin de l'ODG,
- **Mise en place d'un voyage d'études** en août avec un groupe d'agriculteurs et la FDCUMA pour approfondir 2 thématiques :
 - Le séchage du fourrage en collectif (Dordogne),
 - L'expérience d'une filière locale de tourteau,

- Suite à ce voyage et aux nombreux échanges avec les agriculteurs le catalogue sur les fourrages a été remis à jour,
- **Travail collectif** sur la qualité du fourrage en septembre pour utiliser collectivement des outils d'analyse du foin (grille visuelle et application du boîtier AgriNir – outil de mesure de la qualité d'un fourrage selon des critères objectifs). Ces outils d'évaluation ont été utilisés sur la bourse d'échange de foin,
 - **Animation d'ateliers** sur la qualité du fourrage en fin septembre et en octobre ainsi que des visites de terrain chez les vendeurs de foin en novembre.

Cette animation collective initiée par l'ODG Ossau-Iraty a été très dynamique et a permis de redonner un souffle au programme CPM.

Néanmoins, il s'est avéré difficile de trouver un équilibre entre le besoin de l'ODG Ossau-Iraty de mener l'action et l'exigence d'une méthode d'évaluation. Les entretiens avec les acteurs du territoire n'ont pu être menés que très partiellement. La réflexion sur la gouvernance reste donc à conduire.



Afin de gérer au mieux ce type de situation, les parties Analyse et Animation doivent rester distinctes. Il faut aussi partir d'un accord de fond sur le contenu méthodologique.

Dans ce contexte, la participation à l'action et sa dynamisation ont été les principaux points de satisfaction de l'ODG Ossau-Iraty. Le travail mené sur la qualité des fourrages ne faisait pas partie explicitement de la démarche : c'est parce que ce problème récurrent a été mis en évidence que la question a été approfondie.

La notion de développement durable a peu progressé car les responsables professionnels ne s'en sont que peu emparés. Le travail avec les autres acteurs, coopératives, collectivités locales participant aux PAT (et agence de l'eau) ou collectivités territoriales, montre que ces acteurs posent bien la question du développement durable d'un territoire.

Des démarches aux résultats positifs inattendus ?

L'action a débouché sur de nouveaux partenariats. Ces partenariats, qui ne sont pas systématiquement formalisés, peuvent se révéler plus durables que ceux qui sont imaginés autour d'une table.

Étape 3 :

La restitution du travail conduit, les perspectives et questions en suspens

Suite à ce travail conjoint d'animation et d'analyse de la démarche CPM, **une restitution a été réalisée lors de l'assemblée générale de l'ODG Ossau-Iraty**. Les ateliers d'animation sur la qualité des fourrages ont permis d'associer à la fois le projet du syndicat et de mettre en place des actions « pratico-pratiques » pour chaque producteur.

Le travail conduit par le stagiaire s'est orienté majoritairement sur l'animation du programme CPM et moins sur l'analyse de la démarche. Cependant ce déséquilibre entre les 2 démarches et l'incapacité ou la difficulté à traiter les deux aspects simultanément amène donc à se questionner sur certains points.

La mise en place de « circuits courts » suppose des changements d'attitude profonds de la part des acheteurs et des vendeurs, avec à la fois un investissement en temps et l'acquisition de confiance réciproque en l'absence de l'assurance fournie par l'intermédiaire.

Pour les fourrages, il a été mis en évidence la faiblesse de l'offre, et en particulier l'absence d'offre de luzerne, principale matière première recherchée. La caractérisation de la qualité reste un problème récurrent, tant restent éloignées les systèmes de valeurs des éleveurs de brebis et ceux des cultivateurs.

Pour les graines, se pose la question de l'adéquation entre les volumes proposés et les demandes, ainsi que les problèmes de transport. La régulation des prix dans un contexte de forte volatilité des prix ne facilite pas la contractualisation de gré à gré.

Les solutions proposées supposent un engagement plus fort du syndicat, mais est-ce bien son rôle de prendre place dans la mise en marché, de garantir des prix ou de la qualité, de réguler les litiges ?

L'investissement humain consenti en 2012 montre que l'on peut rapidement accroître le volume d'annonces et de transactions réalisées, mais aussi que cet effort doit être soutenu et permanent.

Nombre d'agriculteurs se sont lancés dans des projets découlant de ce travail comme la mise en place de séchage en grange mais aussi d'autres thématiques telles que la mise en culture de luzerne, le séchage de grains/ fourrage en CUMA, un séchoir relocalisé et l'utilisation d'outils comme AgriNir pour le conseil en élevage.

Malgré la réponse apportée à l'ODG Ossau-Iraty, la démarche prévue n'a que partiellement atteint ses objectifs initiaux.

La dynamisation n'a été que passagère et les questions de l'autonomie alimentaire des exploitations ne sont pas réglées. La suppression de l'ensilage en 2018 devrait prochainement relancer de nouvelles initiatives, coordonnées ou non.

La gouvernance devra être renouvelée et dynamisée : l'ODG Ossau-Iraty garde toute légitimité à animer cette réflexion, mais nécessite des moyens à la fois humains et méthodologiques.

Les habitudes de travail collaboratif subsistent, en particulier avec les organisations professionnelles : réalisation des contrôles internes, outils de diagnostic des élevages et aujourd'hui de simulation.

La question du développement durable de la filière n'a pas été directement traitée, même si le débat sur les modèles de développement prônés par les différents syndicats agricoles est toujours présent. Elle reste, comme c'est souvent le cas, de l'ordre de l'implicite, et l'ODG Ossau-Iraty n'a pas souhaité s'en emparer, même si les travaux en cours (évolution du cahier des charges, CPM, travaux sur les laits crus avec Floracq) participent bien à un projet de développement durable pour la filière Ossau-Iraty.



Révision des critères d'évaluation des producteurs en lien avec les enjeux du développement durable des filières AOP de Franche-Comté

En Franche-Comté, 50% des élevages laitiers sont en certification AOP ou IGP. Les 4 AOP fromagères principales sont le **Comté**, le **Morbier**, le **Mont d'Or** et le **Bleu de Gex Haut-Jura** qui rassemblent à elles quatre **2698 exploitations agricoles**. L'Union Régionale des Fromages d'Appellation Comtois, l'URFAC, a été mise en place en 2007 afin de réunir les 4 AOP et de travailler sur les complémentarités de ces productions.

Union Régionale des Fromages d'Appellation Comtois



Obtention des AOP :

Comté (1958),

Morbier (2000), Mont d'Or (1981)

et Bleu de Gex Haut Jura (1977).

Production **71 781 T**, commercialisation **66 079 T (2012)**

Producteurs de lait

- Comté: 2629
- Morbier : 2097
- Mont d'Or : 503
- Bleu de Gex Ht Jura : 45

Transformateurs

- Comté : 153
- Morbier : 43
- Mont d'Or : 11
- Bleu de Gex Ht Jura : 4

Affineurs et préemballeurs

- Comté: 61 affineurs + 11 préemballeurs
- Morbier : 49 affineurs
- Mont d'Or : 11 affineurs
- Bleu de Gex Ht Jura : 4 affineurs

Éléments communs aux 4 cahiers des charges :

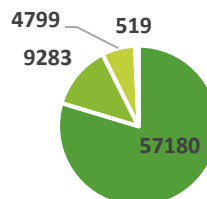
Production : vaches de race Montbéliarde ou Simmental française ou croisement de ces races

Fourrages et alimentation : interdiction de l'ensilage, de l'enrubannage et des OGM, fourrages issus de la zone. 1 ha minimum de surface en herbe/VL.

Concentrés : < à 1800 kg/an/VL.

Fabrication : fromages au lait cru.

Volume produit (en tonne) 2012



- Comté
- Morbier
- Mont d'Or
- Bleu de Gex

**Le questionnement initial des filières AOP franc-comtoises :
Une filière durable qui veut apporter des réponses aux consommateurs...**

Dans les années 1990/2000, dans un contexte de crise de la vache folle, une demande de réassurance est exprimée par les consommateurs via les distributeurs.

Des audits sont mis en place par ces derniers. Les AOP franc-comtoises ont des réponses à apporter et décident alors de mettre en place une démarche collective : la qualification des élevages, qui aboutit à la mise en place des critères « AOC+ », pour l'ensemble des points qui vont au-delà du cahier des charges des 4 AOP et qui intègrent les aspects développement durable.

Après plusieurs années de fonctionnement de ce dispositif, les AOP franc-comtoises ont souhaité réaliser une révision de ces critères d'évaluation AOC+. Il s'agissait ainsi dans le cadre du projet CASDAR de formaliser cette révision, en prenant en compte les 4 piliers du développement durable.



Guide de mise en œuvre de la démarche :

La démarche présentée ici sera ciblée sur la phase de révision des critères, qui elle-même fait partie d'un processus plus global débuté en 2001 avec la mise en place de la qualification dans les élevages. La phase de révision proprement dite a été **centrée autour d'un stage de fin d'études d'ingénieur et s'est poursuivie au-delà.**

	MÉTHODE	PERSONNES SOLLICITÉES
Étape 1	Bibliographie : <ul style="list-style-type: none">• Compréhension du contexte• Identification des enjeux de la filière	Groupe de suivi du stage Équipe URFAC
Étape 2	Rétrospective et état des lieux : <ul style="list-style-type: none">• Étude des grilles d'audits• Analyse des résultats d'audits	Groupe de suivi du stage Équipe URFAC
Étape 3	Enquêtes qualitatives : <ul style="list-style-type: none">• Échantillonnage des acteurs à enquêter,• Réalisation guide d'entretien• Entretiens• Synthèse	Acteurs de la filière Stagiaire (réalisateur)
Étape 4	Analyse des entretiens Proposition de thématiques	Stagiaire
Étape 5	Restitution : <ul style="list-style-type: none">• Présentation collective des résultats• Choix des orientations pour les futurs critères	Stagiaire Acteurs de la filière (interrogés en étape 3 + autres)
Étape 6	Déclinaison des termes en critères techniques : <ul style="list-style-type: none">• Groupes de travail par thématique• Test en exploitation	Groupes techniques OPA
Étape 7	Validation des critères Intégration de ces critères dans la grille d'audit	Équipe URFAC Groupes techniques OPA

Étape 1 : Bibliographie

Les enjeux actuels et futurs des filières ont été envisagés à l'aide d'une étude bibliographique de la documentation interne, mais aussi par des sources extérieures. L'identification des enjeux n'est pas définitive à la fin de ce travail et peut être complétée dans un deuxième temps grâce aux entretiens avec les acteurs des filières (étape 3).

L'expérience des filières AOP de Franche-Comté :

Les questionnements de la filière se situent par rapport aux différents piliers du développement durable :

- **Aspects économiques** et pérennité de la filière : gestion de la fin des quotas, plan de campagne du Comté et gestion de l'offre, liens entre les différentes productions fromagères franc-comtoises, projet « Modlait » sur l'accompagnement des filières à la sortie des quotas, veille sur le développement de fromages d'imitation...).
- **Enjeux environnementaux** : impact environnemental de l'élevage, GES, biodiversité, rôle des prairies...
- **Enjeux sociétaux** : problématique sur le sanitaire : gestion des crises, problématique des filières au lait cru...

Étape 2 : Rétrospective et état des lieux

La deuxième étape du processus de révision est **l'observation des situations passées et actuelles des critères pour connaître les préoccupations des acteurs et les marges de progrès**. Cet état des lieux peut être fait à partir de bases de données déjà constituées et collectées de façon homogène (données quantitatives), si possible sur un pas de temps de plusieurs années pour différencier les effets structurels et conjoncturels.

L'analyse des résultats permet de **juger la pertinence et l'efficacité des critères** et d'aider la réflexion quant à leur maintien/suppression ou amélioration.

Cette phase est accompagnée **d'une phase d'entretiens avec les acteurs de la filière** (données qualitatives), qui permet de confronter les résultats chiffrés aux perceptions des acteurs.

L'expérience des filières AOP de Franche-Comté :

Les critères non réglementaires ou « AOC+ » existent depuis 2001 dans les grilles d'audit de la qualification des élevages et ont été intégrés dans les grilles d'audit en 2008 lorsque le contrôle des opérateurs des AOP est devenu obligatoire.

L'objectif premier des critères non réglementaires AOC+ était de faire progresser la filière sur des notions n'étant traitées nulle part ailleurs. Mais ils ont aussi permis d'anticiper des critères qui sont devenus réglementaires lors de la révision des cahiers des charges. Certains points AOC+ ont été « précurseurs » car ils sont apparus dans la grille d'audit des AOP avant qu'ils ne soient repris par la CBPE (Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage) par exemple. En 10 ans d'audit, ces critères ont évolué. De 22 critères AOC+ dans la grille de 2001, ils sont passés à 12 en 2008 jusqu'en 2012, en passant par un maximum de 31 critères en 2004.

Le nombre des critères AOC+ dans la grille d'audit a diminué du fait de la reprise de certains thèmes, comme la protection de l'environnement, dans la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage, charte qui constitue un socle de base pour les filières AOP de Franche-Comté et qui est couplée à tous les audits internes. Chaque critère est évalué par des notes A, B, C ou D (A correspondant à une maîtrise parfaite, à D critère non maîtrisé). On peut ainsi faire le bilan de la répartition des élevages pour chacun de ces critères. L'ensemble de ce travail est centré sur les élevages.

Exemples de critères AOC+ :

- *Préservation de la flore initiale du lait,*
- *Utilisation parcimonieuse des ressources naturelles,*
- *Maîtrise de la propreté du lieu de traite au champ,*
- *Autonomie en protéines par le choix d'un concentré adapté à la valeur de l'herbe.*

Étape 3 : Enquêtes qualitatives

Dans cette phase, l'objectif est de **recueillir les avis des acteurs de la filière sur les critères** (existants et les pistes à creuser : révision/modification, ajout de nouveaux critères...). La mise en place d'une enquête qualitative permet de faire ce recueil.

La question de l'échantillonnage est essentielle : il faut déterminer les personnes à enquêter par rapport à la question posée et s'assurer de couvrir au mieux la diversité existante. En parallèle, il faut réfléchir à la forme à adopter pour les entretiens.

Les entretiens de type semi-directif permettent de laisser les personnes enquêtées s'exprimer librement en réponse à des questions ouvertes larges tout en abordant un certain nombre de thèmes précis.

Ils sont un bon moyen de **récolter les impressions des acteurs sur les enjeux de la filière et leur avis sur la pertinence des critères AOC+** actuels par rapport aux enjeux proposés. Ces entretiens s'appuient sur un guide d'entretien, qui est préalablement préparé et validé. Celui-ci est généralement construit « en entonnoir », il part du plus général pour arriver au plus particulier.

Le guide d'entretien peut être constitué de 3 parties :

- La première partie comprend une **présentation de l'interviewé** par lui-même. Cette partie présente l'avantage de mettre à l'aise la personne (sujet que l'on maîtrise a priori !) et aussi d'être utile pour l'enquêteur car elle lui permet de replacer le discours de son interlocuteur dans son contexte. Son origine, son métier et son parcours peuvent a priori influencer ses représentations,
- La seconde partie de l'entretien est **l'identification des enjeux** de la filière par la personne enquêtée. Cette partie permet d'infirmer, de confirmer et/ou de compléter la définition des enjeux tels qu'ils ont été identifiés dans la partie bibliographie,
- La dernière partie est tournée vers les **critères AOC+** et le jugement qui en est fait par les interviewés. Les critères actuels sont présentés, ainsi que les résultats des audits (Rappel : Étape 2 : État des lieux), ce qui permet d'avoir un support de réflexion/discussion. Il est demandé aux interviewés de se positionner sur la pertinence de tel ou tel critère en regard des enjeux actuels ou imminents et sur le côté mesurable de ces critères lors d'un audit. Le point fort de la démarche se situe à ce niveau : les critères techniques sont réfléchis en prenant en compte des enjeux globaux (dont les enjeux de la pérennité de la filière et plus largement du développement durable).

L'expérience des filières AOP de Franche-Comté :

Au niveau de l'étude franc-comtoise, 14 acteurs de la filière ont été rencontrés (Chambre d'agriculture, Contrôle Laitier, les 4 syndicats AOP...). Il fallait s'assurer pour cet échantillon d'une bonne représentativité des 4 filières, de la présence de responsables professionnels, d'avoir un équilibre entre auditeurs et non auditeurs...

Étape 4 : Analyse des entretiens et proposition de thématiques

Une fois les étapes quantitatives - à partir de l'analyse de base de données - et qualitative - à partir de l'analyse des entretiens - réalisées, la phase de proposition de thématiques sur lesquelles travailler peut débuter.

L'idée à ce niveau n'est pas encore d'aboutir à des critères précis mais bien de définir les sujets sur lesquels on souhaite que ces critères portent. Grâce à une analyse de contenu des différents entretiens et à la confrontation des différents points de vue qui en émergent, il est possible de faire des propositions de travail pour discuter de l'avenir des différents critères.

L'expérience des filières AOP de Franche-Comté :

Pour certains critères, les points de vue d'acteurs peuvent être très différents selon les filières concernées (d'où l'importance d'avoir préalablement bien construit son échantillon et d'avoir couvert des représentants des 4 filières AOP de la région) !

*Si l'on prend l'exemple du critère de saisonnalité (« **saisonnalité de la production laitière en fonction des objectifs de la filière** »), la perception sera différente pour les acteurs de la filière Comté (produit toute l'année mais avec une production plus importante en été, encouragée il y a quelques années afin d'avoir des fromages à pâte jaune, problématique filière qui est moins réelle aujourd'hui) et pour ceux du Mont d'Or (dont la saison de fabrication s'étale d'août à mars, avec par conséquent un besoin plus conséquent de lait d'hiver pour les éleveurs engagés en AOP Mont d'Or).*

Le fait qu'un critère soit plus ou moins facile à auditer a aussi impacté fortement les réponses des personnes qui font les audits, qui souhaitent avoir des critères plus faciles à mesurer, des définitions plus précises etc... Ce point encore, prouve la nécessité d'un bon échantillonnage.



Étape 5 : Présentation collective des résultats puis choix des orientations pour les futurs critères

Les propositions définies à l'étape 4 sont ensuite présentées lors d'une **réunion collective à laquelle toutes les personnes enquêtées sont conviées**. Des personnes ressources qui n'ont pas participé à la phase d'enquête peuvent également être invitées à cette réflexion collective pour enrichir le débat. À l'issue de cette réunion, **les thématiques sont arrêtées**, les modalités d'application restent à construire.

L'expérience des filières AOP de Franche-Comté :

Sur l'ensemble des points AOP+, tous n'ont pas été remis en question car leur pertinence semble encore avérée. Pour les autres, il est important de comprendre les raisons qui ont conduit à leur abandon ou à leur modification. Par exemple, le critère « utilisation parcimonieuse des ressources naturelles » a été abandonné car la protection de l'environnement est un thème bien traité dans la nouvelle version de la CBPE (rappel : les filières AOP s'appuient sur cette démarche nationale).

Il a aussi été choisi d'abandonner le critère « affichage des consignes de traite et de nettoyage » car il n'est plus en réelle adéquation avec les enjeux et n'a pas évolué depuis 10 ans bien que les filières aient toujours encouragé la formalisation de consignes de traite écrites. Le critère « saisonnalité de la production laitière en fonction des objectifs de la filière » a été supprimé, car il n'est plus très pertinent. Enfin, « la connaissance et promotion du métier d'agriculteur et des produits AOC » a aussi été supprimé. Cet aspect pourra être repris dans un stage d'installation spécial AOP pour les Jeunes Agriculteurs concernés.

La discussion entre les acteurs présents a permis de définir deux orientations principales pour l'évolution des critères AOC+ :

- *le sanitaire et l'hygiène en élevage,*
- *le pâturage et l'alimentation du troupeau (notions d'autonomie).*

Étape 6 : Déclinaison des thèmes en critères techniques

Dans cette phase, il s'agit de décliner les thématiques retenues par le groupe d'acteurs en critères techniques « auditables ». Pour ce travail, des groupes de travail se réunissent sur les thématiques pré-ciblées. Ces groupes sont constitués de techniciens « terrain », connaissant parfaitement les filières et le système d'audit mis en place.

L'expérience des filières AOP de Franche-Comté :

Deux orientations principales ont été définies dans l'étape précédente. Pour les développer, il a été créé deux groupes techniques de travail, formés par des techniciens des filières spécialisés dans ces deux thèmes : **un groupe alimentation** qui devait travailler à la fois sur l'élaboration d'un « critère d'évaluation de la cohérence du système », et sur la modification du critère « bonne gestion du pâturage » et **un groupe lait cru/sanitaire** qui devait travailler sur la révision des critères liés à ce thème.

Étape 7 : Validation des critères et intégration dans la grille d'audit

Dans la phase précédente, des critères ont été proposés. Cette phase qui suit, à ne pas négliger, permet de vérifier par des tests en situation réelle. Ce qui a été défini par le groupe technique dans l'étape précédente (l'objectif est de vérifier la faisabilité de la mise en place des différents critères). Cette dernière phrase n'implique pas forcément la finalisation du processus de révision. En effet, si celle-ci n'est pas concluante (tests infructueux), la boucle de révision se remet en marche sur les étapes précédentes. Si par contre le test est fructueux, le critère peut intégrer la grille d'audit.

L'expérience des filières AOP de Franche-Comté :

La nouvelle grille a été testée une première fois sur toutes les exploitations d'une fromagerie par une auditrice. Suite à ses remarques, une deuxième mouture a été élaborée, testée par une autre auditrice sur un certain nombre d'exploitations. Elle a, à son tour, fait remonter un certain nombre de commentaires qui ont permis de réécrire une nouvelle version. L'ensemble de la grille a été audité et non pas uniquement les critères travaillés précédemment afin d'assurer une cohérence globale de la grille.

Cette version sera déployée à l'automne 2014 (préparation informatique printemps-été) pour pouvoir former les auditeurs lors des sessions de formations continues de septembre. En parallèle, il s'agit de mettre à jour le Guide de l'auditeur. Cette mise à jour, réalisée par le groupe « contrôles internes » URFAC – OPA, est en cours.

Témoignage de l'animatrice URFAC

« Le concept de développement durable en tant que tel n'est jamais formalisé nominativement dans la démarche AOC+, on parle plutôt des « engagements des 4 AOP du massif jurassien » mais il est sous-jacent dans un grand nombre de points de la grille d'audit interne. En effet la plupart des rubriques de la grille sont en lien avec un ou deux piliers sur les trois (économique, social, environnemental). La contribution est donc plutôt implicite mais néanmoins démontrable.

Suite à ce travail, **le développement durable est aujourd'hui beaucoup plus pris en compte dans la réflexion alors que durant la création des critères AOC+, le concept était beaucoup moins connu et développé.** Maintenant c'est une prise en compte « obligatoire » à chaque remaniement de la grille d'audit comme les problématiques environnementales par exemple...

La notion d'« autonomie » (à l'échelle de l'exploitation ou plus largement, sur toute la zone), est celle qui ressort le plus des aspects du développement durable. Au niveau des aspects sanitaires, la préservation de la flore initiale du lait est un facteur important de biodiversité (volet environnemental).

Le bilan sur ce programme liant filières et développement durable présente certaines limites, je mettrais en avant le fait que certains éléments ont surgi alors qu'on ne s'y attendait pas : des critères qu'on met en avant et qu'on pensait acquis alors qu'ils ne le sont pas ou inversement, qu'on pensait faire évoluer alors qu'ils sont déjà complètement acquis... **Une difficulté notable dans la création de nouveaux critères,** c'est de faire des critères que les auditeurs puissent s'approprier facilement, en tenant compte de leurs différences de sensibilités techniques. Qu'un critère soit mesurable c'est une chose, mais il faut que les auditeurs puisse se l'approprier facilement. **Garder une homogénéité dans la réalisation des audits** est importante car il y a 50 auditeurs au total, même si nous les rencontrons tous les ans en formation continue, il faut prendre en considération qu'il y a toujours des différences de ressenti d'une personne à l'autre quelle que soit la méthode et aussi homogène qu'elle soit. Pour limiter les choses nous essayons de cadrer les méthodes le plus possible (exemple du critère des 1800 kg de concentrés, où la méthodologie de calcul a été peaufinée).

Les points forts de ce travail de « toilettage » de la grille d'audit sont que cela a permis de faire **le point sur la pertinence ou non de certains points et de voir ceux qui méritaient d'évoluer,** ceux qu'il fallait supprimer et ceux qu'il fallait créer. Il y a tout intérêt de faire perdurer une démarche de progrès. Cela a permis de mettre en évidence les thématiques « sanitaires » et « alimentation », alors que dans la grille actuelle les thématiques abordées en AOC + sont plus diversifiées. Cela a aussi permis de repréciser les objectifs de la démarche AOC+, les points sur lesquels nous voulons vraiment avancer. Dans un deuxième cycle d'audit nous pourrons refaire ce travail, qui permettra à nouveau une révision du système (principe d'une boucle de révision). Des nouvelles problématiques ressurgiront sûrement dans 3-4 ans.

Les thématiques « sensibles » ont un peu évolué depuis 3 ans. La problématique « environnement » est le pilier qui était le plus mis en avant aux prémices de la démarche AOC +

et de plus qui était porté par les professionnels. **Actuellement la question du développement durable est prise en compte dans un sens plus global** : avec l'intégration des notions de transmission, de pérennité des systèmes et des filières, les aspects économiques et sociaux ressortent...

L'application d'une telle démarche sur d'autres filières nécessiterait de prendre certaines précautions. **La méthode n'est pas forcément applicable en l'état à toute filière**, des adaptations seraient certainement nécessaires. Le risque premier, c'est que les critères retenus sont très corrélés aux personnes interrogées lors des entretiens. D'autres thèmes auraient pu peut-être resurgir en interrogeant d'autres personnes, en dehors des cercles techniques habituels. Le choix des personnes au départ est très important.

A l'aide de cette méthode, **chaque filière pourrait dégager les points sur lesquels elle aimerait que les éleveurs progressent ou soient au moins sensibilisés**, sans que cela soit un point réglementaire du Cahier des charges. L'autre avantage de la méthode est de garder la main en interne sur les évolutions à venir, notamment en créant des points AOC + qui pourraient être des anticipations d'un futur plan de contrôle. Sachant qu'un plan de contrôle n'est pas appliqué immédiatement puisqu'il y a le temps de rédaction, le temps de relecture et de validation par les différentes instances nationales et européennes, la démarche AOC + permet d'inscrire dans la grille d'audits des points non réglementaires mais pour autant préoccupants à un instant T sans attendre que le plan de contrôle soit validé pour pouvoir les auditer. Cela permet une première sensibilisation des producteurs.»



Crédits photo

Couverture : ODG Ossau-Iraty, F.JOLY / CNIEL

Expérience Ossau-Iraty : ODG Ossau-Iraty, P.BOURGAULT / CNIEL, P. DUREUIL / CNIEL

Expérience AOP Franc Comtoises : Génisset, F.JOLY / CNIEL, V. Ribaut/ Les studios Associés / CNIEL

Juin 2014



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

Fromages ^{réseau} de Terroirs

CASDAR Filières fromagères
et développement durable